

# LE MONDE *diplomatique*

> Mai 2001, pages 1, 26 et 27

AU NOM DE LA LIBERTÉ RELIGIEUSE

## Les sectes, cheval de Troie des Etats-Unis en Europe

Le 17 avril, devant le tribunal correctionnel de Grenoble, s'est ouvert le procès du chef d'orchestre franco-suisse Michel Tabachnik, seul inculpé de la secte du Temple solaire, dont soixante et onze membres sont morts lors de quatre « suicides collectifs », de 1994 à 1997. Le jugement de cette affaire attire à nouveau l'attention sur la nébuleuse des groupes de nature différente qui se présentent comme des religions minoritaires mais dont les activités, au caractère commercial souvent évident, sont régulièrement condamnées par les tribunaux. Au nom de la défense de la liberté religieuse, Washington vise à obtenir leur impunité. Cette connivence avec des réseaux qui virent le jour dans un creuset où convergeaient « nouvelle droite » et « néoconservatisme », le tout au nom de l'anticommunisme, entend imposer dans les esprits l'ultralibéralisme et l'inégalitarisme, socles prétendus de la société.

PAR BRUNO FOUCHEREAU

**D**EPUIS une dizaine d'années, en Europe, la question des sectes est passée du stade de « phénomène social inquiétant » à celui de « problème de sécurité publique de premier plan ». Les massacres provoqués par l'Ordre du Temple solaire en 1994 et 1995, l'attaque au gaz Sarin par la secte Aum dans le métro de Tokyo en mars 1995, le suicide collectif de Heaven's Gate à Los Angeles en 1999 furent autant d'événements qui ont accéléré cette prise de conscience. La France, la Belgique, l'Espagne et l'Allemagne ont ainsi renforcé leur arsenal répressif. Un choix de législateurs qui, généralement, fit suite à des rapports parlementaires sur la dangerosité de certains groupements et les méthodes coercitives d'aliénation qui y sont infligées aux adeptes. La France et l'Allemagne sont à la pointe de cette tendance répressive.

Un peu partout en Europe sont apparus des organismes chargés d'observer le phénomène. En France, une série de lois votées en 1996 augmentèrent, entre autres choses, la protection des personnes en état de faiblesse. Le gouvernement de M. Lionel Jospin mit en place une Mission interministérielle de lutte contre les sectes (MILS) présidée par M. Alain Vivien. En Allemagne, la principale cible fut l'Eglise de scientologie. Dès 1997, après une enquête des services de police, le gouvernement fédéral mettait en garde la population sur les dangers de cette secte et le Land de Bavière décidait d'exclure ses adeptes de la fonction publique.

Face à ce durcissement européen, tous les observateurs du phénomène s'attendaient à une contre-offensive des multinationales sectaires dont certaines, rien qu'en France, disposent d'actifs dépassant plusieurs centaines de millions de francs. La riposte vint des Etats-Unis. Le 27 janvier 1997, les mesures frappant la Scientologie en Allemagne furent officiellement dénoncées par Washington. Quelques jours plus tard, le Bureau pour la démocratie, les droits de la personne et le travail (Bureau for Democracy, Human Rights and Labor, BDHRL), une administration du département d'Etat, (...)

Cet article est réservé aux abonnés. Taille de l'article complet : 4 073 mots.

BRUNO FOUCHEREAU

Réalisateur du sujet « Sectes et espionnage », diffusé sur France 3, le 6 mai à 22 h 30.

Mot clés: [Secte](#) [Justice](#) [Religion](#) [Groupe de pression](#) [Intégration régionale](#) [France](#) [États-Unis](#)